

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 15 février 2021

N° CP-2021-2-9-1

9^{ème} Commission

Commission Nord Alsace - Haguenau - Wissembourg

Service instructeur

Service partenariats et territoires rhénans

Service consulté

INFOBEST PAMINA - CONVENTION 2021-2023

Résumé : Le présent rapport vise à permettre la signature de la convention « INFOBEST Pamina » pour la période 2021 – 2023. La participation de la CeA recouvre la mise à disposition de trois postes à temps complet ; cette mise à disposition est gérée par la Direction des Ressources Humaines.

Les INFOBESTs (contraction de l'expression allemande « *Informations- und Beratungsstellen* », soit « instances d'information et de conseil ») apportent des informations précises aux personnes intéressées par des démarches transfrontalières (exemples : règlement des impôts, déménagement, achat ou immatriculation d'un véhicule...). Ils dispensent leurs conseils gratuitement et en bilingue (français/allemand).

Les 4 INFOBESTs du Rhin supérieur (situés à Lauterbourg, Kehl, Vogelgrun et Village-Neuf) fonctionnent en réseau et font tous l'objet d'une aide de la Collectivité européenne d'Alsace, qui prend la forme d'une participation financière et/ou de la mise à disposition de personnel.

L'INFOBEST Pamina est intégré à la structure « GECT Pamina ». Son fonctionnement repose sur 3 agents mis à disposition par la Collectivité européenne d'Alsace, via une convention spécifique, gérée par la Direction des Ressources Humaines. Les frais liés à ces postes font l'objet d'un remboursement intégral par le GECT Pamina à la CeA.

La convention qui vous est aujourd'hui présentée concerne le fonctionnement de l'INFOBEST pour les années 2021 à 2023.

Elle règle les modalités de travail de l'instance ainsi que les conditions dans lesquelles les partenaires financiers (que sont le Land de Rhénanie-Palatinat, le Land du Bade-Wurtemberg et l'Etat) assurent le versement de leurs participations.

Ces trois financeurs interviennent ensemble pour 50 % du coût annuel de la mission « INFOBEST », les 50 % restant étant pris en charge par le budget du GECT « Eurodistrict Pamina », auquel la Collectivité européenne d'Alsace contribue.

Au vu de l'intérêt de l'INFOBEST Pamina pour le territoire alsacien, et en particulier pour sa partie Nord, je vous propose de poursuivre l'activité d'information et de conseil sur les questions transfrontalières développées au sein d'INFOBEST Pamina en approuvant la convention jointe en annexe au présent rapport et en m'autorisant à la signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY